



Projet financé par  
l'Union européenne



### **Projet EuroMed Justice III**

#### **COMPOSANTE I : ACCÈS À LA JUSTICE ET AIDE JUDICIAIRE GROUPE DE TRAVAIL 1.1**

#### **PRÉPARATION D'UN MANUEL**

#### **Manuel qui recense et décrit les approches et bonnes pratiques susceptibles d'améliorer l'accès à la justice et l'aide judiciaire**

Paris (FR), du 17 au 19 avril 2012  
Hôtel Provinces Opéra  
Rue de l'Echiquier 36-75010 Paris

#### **Conclusions finales**

La 1<sup>ère</sup> réunion du Groupe de travail I sur la composante « Accès à la justice et aide judiciaire », du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenue les 17, 18 et 19 avril 2012 à Paris.

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Israël, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie, ainsi que des experts du pays d'accueil, la France, et de l'Autriche (UNODC).

La réunion fut ouverte par M. Andrés Salcedo Velasco, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III, qui souhaita la bienvenue aux participants, et fut close par M. Eric Maitrepierre, Chef du Service des Affaires européennes et internationales, Secrétariat général, Service des Affaires européennes et internationales, Ministère de la Justice et des Libertés, France, et Coordinateur National, ainsi que par Mme Sara Campinoti, Gestionnaire de programmes, Unité F4 Programmes Régionaux Voisinage Sud, Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid Programme, Commission européenne.

Le contexte général, le contenu et la structure des réunions du groupe de travail qui se tiendront dans le cadre de cette composante, y compris l'approche générale et les principales questions proposées pour la discussion, furent introduits par les experts de l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet et par l'expert principal à court terme, M. Georges Assaf, qui a la responsabilité générale de ce groupe de travail.

En outre, les membres de l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet ont fait une présentation du site du projet et des différents outils qu'il offre pour soutenir le travail intermédiaire des participants/experts/membres de l'équipe entre les différentes réunions du groupe de travail.

Ensuite, deux exposés furent faits pendant la réunion, le premier sur « Aide judiciaire : approche internationale et expérience de la France », par M. Thierry Pitois-Etienne, Chef du Bureau de la Coopération, Service des Affaires européennes et internationales, et ancien Chef du Bureau de l'aide juridictionnelle, Service de l'accès au droit et à la justice, et aide aux victimes, Ministère de la Justice et des Libertés. Au cours de son exposé, l'expert présenta une approche internationale de la question débattue en faisant une référence particulière à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme. En outre, il expliqua l'expérience française en matière d'aide judiciaire.

Le deuxième exposé sur « Présentation générale sur l'accès à la justice et aide judiciaire, plus particulièrement pour les groupes sociaux les plus défavorisés » fut présenté par Mme Miri Sharon, Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (UNODCCP), Section de la justice, Division des opérations, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). Au cours de cet exposé, Mme Sharon aborda les thèmes suivants : normes et standards en matière de justice pénale et prévention du crime, en particulier l'accès à l'aide judiciaire, questions relevant des droits de l'Homme, (p.ex. peine de mort), formation des Nations Unies sur l'Etat de droit. A cette occasion, l'orateur présenta une approche générale de l'accès à la justice et aide judiciaire sous un angle international, en mettant l'accent sur le travail réalisé par les Nations unies dans ce domaine.

Les représentants des pays méditerranéens prirent ensuite la parole pour présenter la situation dans ce domaine dans leurs pays respectifs. Ces présentations furent suivies d'une discussion générale.

Compte tenu des objectifs de cette réunion et des recommandations faites durant les sessions de travail et les débats, les participants sont d'avis que cette première réunion leur a permis de :

- a) Entamer le débat et l'approche globale du manuel qui recense et décrit les approches et bonnes pratiques susceptibles d'améliorer l'accès à la justice et l'aide judiciaire,
- b) Discuter de la méthodologie à suivre au cours des différentes réunions de ce groupe de travail. A cet égard, lors de chaque réunion, les participants présenteront brièvement leurs expériences respectives en vue de mieux cerner les thèmes à débattre pendant la réunion, ceci afin de faciliter les débats ultérieurs et d'arriver à un accord éventuel sur les bonnes pratiques. En outre, les différentes réunions de ce groupe de travail fourniront une approche de l'Union européenne et internationale grâce au point de vue des experts internationaux qui prendront part à chaque réunion. Les discussions porteront sur le thème spécifique inscrit à l'ordre du jour de chaque réunion et sur les bonnes pratiques susceptibles d'être retenues.
- c) Constater que les réunions et le travail entre les réunions seront reliés par le biais d'un forum séparé (chat, fichier documents, etc.) sur le site du projet mis au point spécialement pour ce groupe de travail, ce qui permettra de garantir un échange continu d'informations et de contributions éventuelles.
- d) Promouvoir la compréhension mutuelle et la connaissance des différents systèmes judiciaires concernant l'aide judiciaire dans les différents pays qui ont pris part à la réunion.
- e) Renforcer davantage la coopération parmi les partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice.
- f) Mener un débat fructueux sur l'état des lieux de l'accès à la justice et l'aide judiciaire dans les pays méditerranéens, tout en présentant leur expérience et leur cadre légal respectifs.
- g) Arriver à un premier accord sur le contenu du manuel que ce groupe de travail devra produire à l'issue de ses cinq réunions.

Les participants ont également exprimé l'intention de :

- Continuer à renforcer le dialogue et à travailler ensemble entre les cinq réunions consacrées à cette composante afin de pouvoir produire le manuel qui est attendu d'eux à l'issue de leurs travaux. A cette fin, ils pourraient utiliser la plateforme virtuelle sur le site du projet EuroMed Justice III.
- Informer les autorités et institutions compétentes dans leurs pays respectifs des résultats de cette réunion de groupe de travail afin de les faire profiter de l'expérience acquise au cours de cette réunion.

Enfin, compte tenu du principal objectif de ce groupe de travail, le manuel, et étant donné que ce groupe mènera ses travaux au cours de ses 5 réunions, la dernière étant prévue en avril 2013, les participants acceptent de poursuivre, si nécessaire, la discussion sur ce sujet au cours de la prochaine réunion, tout en ayant la possibilité de rester en contact avec l'expert, l'équipe du projet et entre eux à travers ladite plateforme virtuelle sur le site du projet. En outre, pour la prochaine

réunion le groupe de travail concentrera ses travaux sur les délais de procédure, les retards et le temps des procédures judiciaires.

Les participants approuvent les conclusions de cette réunion.

Les participants sont reconnaissants à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet, pour l'organisation de cette réunion.

Paris, le 19 avril 2012